35e ANNÉE N° 2817 — PARAIT LE SAMEDI — 6 SEPTEMBRE 1924

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER porti en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRE DE PARIS

De la Prudence et du Courage

Avec l'établissement de la paix réelle que l'actuel Président du Conseil tente d'instaurer enfin, il n'est pas de question plus angoissante que le problème financier. Quelles en sont les données ?

D'une part, un aménagement défectueux des impôts, mais suffisamment productif pour assurer tant bien que mal et selon toute vraisemblance l'équilibre du budget de 1924 Et ce fait permettait à M. Bokanowsky d'affirmer que la situation n'avait jamais été aussi bonne que maintenant. L'ex-rapporteur Général oubliait seulement d'indiquer que cet équilibre budgétaire aurait dû être réalisé quatre ans plus tôt, si la majorité de l'ancienne Chambre avait voulu écouter les suggestions de M. Herriot et de ses amis. On ne se trouverait pas ainsi aujourd'hui devant une pareille masse de dettes, pour partie d'une exigibilité immédiate, ou presque, alors que la restauration des régions dévastées n'est pas terminée.

Car c'est là d'autre part, un second point à résoudre : faire face aux besoins de la trésorerie en 1925, quand viendront à échéance au cours de l'année 22 milliards de bons du Trésor, émissions 1922 et 1923, et du Crédit National. Et nous ne parlons pas des bons de la Défense, épée de Damoclès toujours suspendue sur la tête du Ministre des Finances.

Enfin, — troisième point qui se confond d'ailleurs avec le précédent, — il ne convient pas de ralentir l'effort de reconstitution. Il serait désirable même de l'accentuer dans l'intérêt général. C'est donc 35 milliards de francs environ qu'il est nécessaire de trouver au cours de l'année qui vient, en dehors bien entendu, des besoins du budget.

Il faut que les chefs de la nouvelle majorité se montrent administrateurs avisés, capables de gérer cette grande entreprise qu'est la France, et de redresser enfin sa situation financière si compromise par la politique de la dernière législature.

En premier lieu aucune taxe, quel que soit le sentiment de la majorité sur cette valeur, sur son équité, ne doit être supprimée avant la création d'une taxe parfaitement étudiée, d'un rendement au moins équivalant. Aucune dépense ne doit être votée sans qu'elle soit couverte par l'impôt. Donc avant tout et au-dessus de tout, nécessité absolue d'assurer l'équilibre budgétaire et de pourvoir à la Trésorerie en inspirant confiance.

— Quoi, dira-t-on, vous voulez maintenir le double-décime, la taxe sur le chiffre d'affaires ? Hélas ! oui, s'il le faut ; mais à titre provisoire, et en attendant le rendement supplémentaire qu'un contrôle plus serré et un aménagement de l'impôt sur le revenu ne peuvent manquer de donner.

Messieurs nos représentants le temps vous manque pour opérer de grandes transformations à l'occasion du budget de 1925. Votez-le, ce budget, avant le 31 décembre 1924 ; ne supprimez-rien de ce qui pourrait mettre en danger son équilibre — supprimez au contraire toutes les fissures qui, si vous n'y prenez pas garde, jetteront le système à bas, parce qu'elles créeront comme sous l'ancien régime des catégories de privilégiés, — maintenez l'augmentation des tarifs de chemins de fer et mettez en demeure les compagnies, après leur en avoir ainsi donné la possibilité, de n'avoir plus recours à la garantie d'intérêts ; — soyez avares des deniers de l'Etat comme vous le seriez des vôtres ; — supprimez tout ce qui reste de ces services créés pendant et depuis la guerre ; — améliorez les monopoles, rendez-les autonomes avec direction responsable et comptabilité commerciale permettant de connaître enfin le résultat de leur gestion et de les juger ; ne voilà-t il pas suffisamment d'ouvrage pour la fin de 1924 ? — Oh ! il faut du courage, mais quel magnifique résultat couronnera votre effort ! Plus values fiscales, confiance à l'intérieur et à l'extérieur, permettant au Ministre des finances toutes les opérations de trésorerie qu'il voudra et à des conditions raisonnables. Et ayant ainsi donné le sentiment que vous êtes des hommes d'intelligence et de devoir, vous pourrez aborder en paix l'aménagement du système fiscal dans un esprit de plus grande justice et amorcer ensuite les réformes promises à la démocratie.

J. ROSNES.
Membre du Comité exécutif.

LE RETOUR AU

Scrutin d'Arrondissement

Dans leur gros bon sens politique les pères conscrits viennent de rendre un signalé service à la République en votant, à une grosse majorité le retour au scrutin d'arrondissement. C'est la condamnation sans appel de cette loi soi-disant proportionnelle qui fut votée dans une heure de trouble que vient de prononcer le Sénat

Si dans l'arrondissement de Sisteron la loi de 1919 comptait des partisans, cinq ans d'expérience ont dû largement suffire pour les faire revenir de leur erreur.

En effet pendant cette longue période les communes, à part quelques rares visites de nos élus faites à la mode du jour, c'est à dire à une allure de 100 km. à l'heure, n'ont pas eu le contact avec eux pour mieux entretenir cette action de propagande dans une démocratie disciplinée à la condition cependant de lui donner l'exemple du devoir et du respect de la tradition républicaine.

C'est donc pour des raisons multiples que notre arrondissement très éloigné de la centralisation des initiatives politiques doit se féliciter du vote du Sénat, tendant à rétablir le scrutin d'arrondissement le seul qui permet aux électeurs d'exercer un contrôle sérieux sur leurs élus.

Le Accidents du travail

L'Extention de la Loi aux Ouvriers Agricoles

C'est à partir du 1er septembre, que devient applicable aux ouvriers agricoles la législation concernant les accidents du travail, déjà valable pour les employés et ouvriers des établissements industriels depuis 1898, pour les employés de commerce depuis 1906, et pour les domestiques attachés à la personne, depuis le 1e février 1924.

La loi visant les ouvriers agricoles est datée du 15 septembre 1922. Comment n'est-elle en vigueur qu'aujourd'hui ? C'est que le texte voté en 1922, fort incomplet, a été longtemps très critiqué. Le vote définitif de la loi ne put même être enlevé qu'à la suite de la promesse, faite par le ministre de l'Agriculture, de déposer à très bref délai un nouveau projet, destiné à combler les lacunes du texte primitif.

Comptant une quinzaine d'articles, il n'en consacre en effet, que trois ou quatre à l'extension à l'agriculture du régime de 1898, élaboré pour l'industrie, dont l'organisation patronale est pourtant profondément différente. Dans les autres articles, ne sont envisagés que des questions de forme et les avantages à offrir aux mutuelles agricoles d'assurance contre les accidents destinés à réduire les frais de l'assurance. Pendant plusieurs mois, on crut que la loi de décembre 1922 ne pourrait pas être appliquée, tant elle était obscure, tant elle laissait subsister d'incertitudes, tant elle méconnaissait les inombrables particularités du travail agricole, lequel est le plus différencié de tous, tant à l'intérieur de la France, de région à région, que d'une culture à une autre, d'un régime de propriété à un autre, des modes d'exploitation, etc.

Avec le temps, les controverses s'apaisèrent. D'autre part, le 1er août dernier, la Chambre a voté un court texte complémentaire en cinq articles, qui liquident quelques difficultés en ce qui concerne le régime des assujettis facultatifs. De l'avis des membres les plus autorisés des Syndicats agricoles, ce dernier texte est encore insuffisant.

Quoi qu'il en soit, voici quels sont les bénéficiaires certains de la loi.

Les ouvriers, les employés et les domestiques, autres que ceux exclusivement attachés à la personne, occupés dans les exploitations agri-

© VILLE DE SISTERON

cols de quelque nature qu'elles soient, ainsi que dans les exploitations d'élevage, de dressage, d'entrainement, les haras, les entreprises de toute nature, les dépôts ou magasins de vente, se rattachant à des Syndicats ou exploitations agricoles, lorsque l'exploitation agricole constitue le principal établissement, et il importe peu qu'un ouvrier agricole soit occupé occasionnellement par son patron à une occupation non visée par la législation des accidents du travail, c'est le travail principal qui, seul, est pris en considération, et la loi s'applique même aux accidents survenus au cours de cette occupation occasionnelle.

Ceux qui, à l'exclusion des petits patrons, sont occupés par des entrepreneurs ou par des particuliers à l'entretien et à la mise en état des jardins, sont assimilés à cet égard aux ouvriers agricoles.

Certains exploitants, sans être assujettis à la loi, peuvent néanmoins y adhérer, mais leur régime est encore mal défini.

Questions Locales

Le Conseil municipal a définitivement décidé la restauration des bancs de nos divers cours.

Espérons qu'elle sera opérée avec assez de diligence pour que le public en jouisse avant le retour de l'hiver.

* * *

Un certain nombre de nos platanes s'étiolent, surtout dans les endroits où la couche de terre végétale n'est pas très épaisse.

Une administration amie des beaux arbres leur rendrait promptement la santé en leur donnant ce qui leur manque : un arrosage quotidien, une fumure périodique.

* * *

Pour faciliter le balayage public, l'ancienne municipalité avait imposé l'usage de caisses à ordures d'un volume moyen.

Pourquoi a-t-on laissé tomber en oubli une mesure si manifestement conforme aux exigences de l'hygiène ?

* * *

Jadis l'entrée du Mollard était fort riante avec sa fontaine intarissable et ses verts gazons.

Quel syndicat protecteur des sites pittoresques, prendra l'initiative de réparer les suites du laisser aller administratif.

Fédération Mutualiste
DES BASSES-ALPES

L'assemblée générale de la Fédération Mutualiste des Basses-Alpes aura lieu demain dimanche 7 septembre à Digne, à 2 h 30 de l'après-midi dans une des salles de la Mairie sous la présidence de Mme Massot-Devèze.

Cette réunion présentera cette année un intérêt tout spécial en raison de la présence de MM. VILLAGE, avocat à Marseille, Président du Grand-Conseil et de la Fédération Mutualiste des Bouches-du-Rhône, et MEYNARD, Président de la Fédération Mutualiste du Vaucluse et de la Fédération du Sud-Est.

MM. Village et Meynard qui sont des personnalités éminentes de la Région Provençale et de la Mutualité française ont bien voulu exprimer à Mme Massot-Devèze leur désir de se mettre en rapport avec les Mutualistes Bas Alpins pour s'entretenir avec eux et leur exposer le plan de réorganisation et d'extension de la Mutualité en vue de l'application prochaine de la loi des Assurances sociales. Leur venue à Digne est un évènement heureux pour l'avenir de la Mutualité Bas-Alpine.

Aussi la Présidente et le Bureau de la Fédération engagent vivement les Mutualistes de Sisteron et des environs à se rendre en grand nombre à Digne demain dimanche pour entendre la parole éloquente et autorisée de MM. Village et Meynard.

Rappelons que la Fédération groupe actuellement 42 Sociétés de Secours Mutuels dans les Basses-Alpes.

Chronique Locale

SISTERON

Concert Musical.

Notre Société musicale donnera samedi 13 courant à 9 heures du soir un grand concert dans la salle de l'Eldorado. Pour lui permettre d'améliorer l'état de sa caisse le prix d'entrée est fixé à 1 franc par personne.

Le lendemain dimanche, elle ira en excursion aux clues de Barles ou aura lieu un diner champêtre suivi d'un grand bal public. A son arrivée à Digne un concert apéritif sera donné au café Banon

* * *

Notre société que l'on croyait fortement handicapée par suite de la démission subite de son chef, s'est mise immédiatement à l'œuvre pour suppléer au manque de direction et dimanche 24 août elle donnait sur la place du marché un magnifique concert sous la direction de son chef intérimaire M. Izard.

Un temps superbe conviait en cet endroit le tout Sisteron qui applaudissait à chaque exécution d'un morceau. C'était là une preuve que les *Touristes des Alpes* sont toujours les enfants chéris du public.

Nous pouvons annoncer que loin de laisser péricliter cette société les musiciens feront tout ce qui est est humainement possible de faire pour lui donner une vitalité toujours plus grande.

Justice de paix

M François Laurens, retraité ayant été nommé Suppléant de la Justice de paix de Sisteron en remplacement du regretté M. Thélène, ce nouveau magistrat a prêté serment à la date du 22 août devant le Tribunal civil de première instance de cette ville, et a été installé le même jour dans ses fonctions. Nos félicitations.

Soirée artistique.

Demain dimanche à 15 h. 30 dans la belle salle de l'Eldorado aura lieu en matinée une grande représentation artistique comprenant des danses de caractères, sketchs comiques, comédies, chants, ballets, etc..

Tout Sisteron se donnera rendez-vous à cette représentation unique pour applaudir une troupe complète et variée.

Les cartes sont en vente à l'imprimerie librairie Lieutier, au bazar Baume et à la librairie Clergue — premières 5 fr., deuxièmes 3 fr., troisième 2 fr. Les enfants au-dessous de 12 ans paieront demi-place.

Avis aux chasseurs.

La chasse est interdite dans les propriétés Chauvin et Richaud quartiers des Eymarrons Pierravon et Parisoux.

—o—

Maladies des yeux

Monsieur le Docteur Baumel, ex-interne de la clinique ophtalmologique et des hôpitaux de Montpellier, oculiste à Marseille, se rendra à l'hôpital hospice de Sisteron le dimanche 14 septembre, à 2 heures après-midi, pour opérer et donner des consultations aux personnes de la région atteintes de maladies aux yeux et troubles de la vue.

Cette consultation aura lieu périodiquement tous les mois aux jours et heures fixés par les journaux de la région

On demande un **bon représentant en chaises et meubles** de fantaisie.

S'adresser au bureau du journal.

Rentrée des classes du 1er octobre

Toutes fournitures scolaires

Livres - Cahiers - Serviettes

chez **PASCAL LIEUTIER**

Rue Droite, 25, SISTERON

Courses d'Oraison.

Nous donnons ci-après le programme de nos courses hippiques qui sont fixées au dimanche 14 septembre avec 13.500 francs de prix.

Prix de la ville d'Oraison (arabes) . . . . 500 francs

Prix de la Durance (trôt attelé amateurs). . . 500 francs

Prix de la société sportive d'Encouragement et de la société des steeple-chasses de France (Course de haies steeple-chase militaire 2e série) 1.600 f.

Prix du Conseil Général (trot monté ou attelé) . . . 2.000 f.

Prix du Gouvernement et de la société d'Encouragement (Course plate) . . . . . 4.500 f.

Prix de la société du demi-sang (trot monté ou attelé) . 4.000 f

Contributions indirectes.

M. Boudoul, ex-surnuméraire des Basses-Alpes, est nommé surnuméraire du Vaucluse.

M. Roux, candidat des Basses-Alpes, est nommé surnuméraire des Basses-Alpes.

Ministère des Pensions.

Par application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté du ministre des pensions en date du 19 juin 1924, ont été élus par les comités départementaux des mutilés et réformés de la guerre comme délégués au collège électoral chargé de procéder à l'élection des membres de l'office national des mutilés et réformés de la guerre :

(Basses-Alpes)

M. Colomb (Alfred), rue Fond-Chaude, à Sisteron.

M. Lombard (Edmond), quartier de la gare, à Digne.

" LE DERNIER"

Anisette supérieure** à **base de plantes choisies et des meilleures Eaux de Vie est garantie distillation** lente **au bain-marie et feu de bois.

Une des plus fortes productions en France

Ne se fait qu'en bouteilles cachetées

—o—

Course cycliste du Sud-Est.

Aujourd'hui seront de passage dans notre ville vers les 2 heures de l'après-midi, les 50 coureurs du Tour du Sud Est cycliste organisé par le *Petit Marseillais*, étape Digne-Gap. Les coureurs devront apposer leur signature au contrôle installé rue de Provence, devant le Casino, avec le concours du *Sisteron Vélo* et de M. Francis Jourdan. Le public et les amateurs sont invités à se conformer aux indications déjà données et à celles des autorités afin de ne pas gêner les coureurs et éviter tout accident.

Amicale des Mutilés.

Le président de l'Amicale des Mutilés invite les membres de cette Association en retard dans le paiement de leur cotisation à se mettre à jour, de façon à éviter les frais d'encaissement par la poste, supportés par le sociétaire et un surcroit de travail au trésorier.

Le président, F. Audibert.

Les Ascendants et l'allocation d'assistance aux vieillards prévue par la loi de 1905.

La loi du 14 juillet 1905 permet l'octroi d'allocations, pas très élevées hélas ! aux vieillards n'ayant pas de ressources suffisantes pour vivre, mais comme jusqu'à ce jour on faisait état pour le décompte des ressources des postulants de l'allocation qu'ils pouvaient toucher au titre de la loi du 31 mars 1919 comme ascendants de fils morts à la guerre

© VILLE DE SISTERON

des suites de blessures ou mala-
s contractées en service, on arri-
t avec la montant de cette
ocation à excéder le chiffre maxi-
m des ressources personnelles
nant droit à allocation d'assistance,
les pères et mères des morts de la
erre ne pouvaient toucher l'alloca-
n de la loi du 14 juillet 1905.

Toutes les associations d'éprouvés
la guerre, s'élevèrent contre cette
limination.

Notre fédération dans son congrès
Manosque demanda l'abrogation
es dispositions. Nous sommes
reux aujourd'hui de faire savoir
x intéressés que le Sénat, le 3
illet et la Chambre des députés le
juillet, ont voté une loi autorisant
ésormais le cumul.

COLOMB.

Président honoraire de la Fédération.

Sisteron-Journal n'ayant pas paru
semaine dernière, nous publions
vec 8 jours de retard le compte ren-
u du Conseil municipal qui s'est réuni
27 août à 9 heures du soir sous
présidence de M. Emile Paret,
Maire.

Après avoir approuvé le procès-verbal de
précédente séance le conseil transmet à
Mme Veuve Besaudun l'expression de ses
condoléances émues et ratafie la nomination
M. Léon Chabert, secrétaire adjoint à
mploi de secrétaire de la mairie en rempla-
ment du regretté M. Frédéric Besaudun.

Communication est donnée par M. le Maire
un décret du 4 mars 1924 ordonnant la
ision du traitement des Receveurs
unicipaux à partir du 1er janvier 1924. Le
nseil après avoir pris connaissance des
ocuments communiqués qui mettent un
ccroît de dépenses à la charge de la
commune émet pour raisons d'économie un
avis défavorable.

Sont approuvés divers travaux de réfection
effectuer au collège s'élevant à la somme
de 3.200 francs qui seront prélevés sur le
ni de cet établissement.

Est également approuvée une délibération
u bureau d'administration du collège
emandant la création au dit établissement
une chaire de philosophie-lettres à partir
u 1er octobre prochain qui permettra de
préparer les élèves à la 2e partie du bacca-
auréat et une dépense annuelle de 250 francs,
part contributive de la ville, est votée à
et effet.

Statuant sur une pétition de diverses
institutrices demandant l'augmentation de
eur indemnité de logement le conseil décide
maintenir cette indemnité au taux actuel
250 francs par an.

Après avoir pris connaissance d'une
mande de M. le Président de la société
usicale et, comme suite à la démission de
M. Bombled, le conseil décide que le traite-
ent du chef de musique, sera en attendant
nomination d'un nouveau chef, mandaté à
société musicale pour lui permettre la
ntinuation des cours de solfège gratuits et
bonne exécution des sorties.

Sont ensuite approuvés cinq devis de
travaux communaux dressés par M. l'Archi-
ecte communal. Ces travaux qui seront
exécutés prochainement comportent, la refec-
on du passage de la Gardette, la restau-
ation des bancs du cours Paul Arène et
Melchior Donnet, la cloture des terrains
situés derrière l'école primaire supérieure et
les réparations à effectuer à l'école primaire
des garçons et à l'école maternelle. Le montant
de ces travaux s'élèvera à environ 9000 frcs.

Le conseil prenant en considération une
pétition des habitants des quartiers compris
entre l'hôpital et la gare émet le vœu que la
distribution postale, qui depuis la mobili-
sation a été supprimée dans les quartiers
précités soit rétablie dans le plus bref délai.

Après examen de diverses questions d'un intérêt purement administratif et admission de trois demandes d'assistance aux vieillards infirmes et incurables et six demandes d'assistance aux femmes en couches la séance a été levée à 23 heures 30.

ETAT-CIVIL

du 22 août au 6 septembre 1924

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Mainville Charles Féraud, mécanicien à Sisteron et Mlle Emilie Adrienne Fernande Boy, s. p., à Port-St-Louis-du Rhône- — Joseph Denis Texier, coiffeur à Arles et Mlle T. Figuière, tailleuse, Sisteron.

Décès

Imbert Joseph, 78 ans ; Laurens Marius Bougerel, 69 ans : François Heyriés, 64 ans tous à l'hôpital.

CABINET DENTAIRE MODERNE DE SISTERON

M. CASAGRANDE rappelle à sa clientèle qu'il a vendu son Cabinet Dentaire, de la Place de l'Horloge, à M SAUMUR, chirurgien-dentiste.

En conséquence, il prie donc ses clients de s'adresser *12, Rue de Provence*, en ce qui concerne tous les soins de la bouche et des dents, pose d'appareils dentaires, etc, tous les jours de la semaine, mercredi et jeudi exceptés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures. *Téléphone 46*

BICYCLETTES de grandes marques

AUTO-SPORT et VENUS

Machines à Coudre — Fusils

Vente à crédit au prix du catalogue sans majoration.

Ch. FERAUD, Sisteron

ON DEMANDE un apprenti typo

à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*.

Rétribué de suite.

Etude de Me Paul Gaignaire

Licencié en Droit, notaire à GAP (H-A) 3, rue de France.

Cession de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Paul **Gaignaire**, notaire à **Gap**, le trente août mil-neuf-cent vingt-quatre, Monsieur Emile **Millon**, industriel, et négociant, domicilié à **Gap** a cédé à Madame Marie-Louise **Scala** veuve de Monsieur Jean **Lambert**, aussi industrielle et négociante, domiciliée à **Gap**, tous ses droits dans l'établissement commercial et industriel exploité à **Gap**, rue Carnot No 27, et Cours Ladoucette No 3, dépendant de la Société en nom collectif qui existait entre eux, sous la raison sociale **Veuve LAMBERT et MILLON** avec siège social à **Gap** rue Carnot No 27, dissoute aux termes d'un acte reçu par ledit Me **Gaignaire**, le trente mai mil-neuf-cent-vingt-quatre

Par suite de cette cession, Madame Veuve **Lambert** est devenue seule propriétaire de l'établissement commercial et industriel dont-il s'agit.

Domicile a été élu en l'étude de Me **Bontoux**, avoué à **Sisteron**, où les oppositions devront être faites, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis :

Signé : Veuve LAMBERT.

Aux Oppressés

En toute saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras, le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essouflement, de toux de vieille bronchite et guérit progressivement : Une boîte est expédiée contre mandat de 3 francs 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R C. Seine 65463

UN CONSEIL UTILE aux LECTEURS

Il nous faut parler aujourd'hui de **La Poudre de l'Hôpital**, spécialité qui a donné des résultats surprenants de guérison dans les affections de l'Estomac.

La Poudre de l'Hôpital, à base d'une poudre naturelle purifiée, guérit, après soulagement immédiat, les aigreurs, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastralgies, lourdeurs après les repas, vomissements, mauvaises digestions et tous les maux d'estomac, même chez les malades qui ont tout essayé sans résultat.

Vous trouverez le flacon de Poudre de l'Hôpital en poudre ou en comprimés (8 f. 75) chez tout pharmacien. Essayez vous serez étonnés des résultats, à défaut envoyer un mandat de 9 francs à M LARCHE, pharmacien-spécialiste LES AIX D'ANGILLON (Cher) qui envoie franco.

Magasins de Chaussures

E. JULIEN

Rue Droite ; Rue Saunerie

SISTERON

Monsieur JULIEN, fabricant de chaussures a l'honneur d'informer sa très nombreuse clientèle ainsi que celle de la Maison Chastel, rue Saunerie, qu'il vient de se rendre acquéreur du fonds de commerce de chaussures de cette maison et que le magasin de vente reste ouvert comme par le passé dans le même local et qu'on y trouvera un grand assortiment de chaussures en tous genres pour femmes, garçonnets, fillettes et grandes fillettes, enfants, et bébés.

On peut continuer de s'adresser soit à son magasin de la rue Droite, soit à l'ancien magasin Chastel, rue Saunerie.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODERES

AGENCE des ALPES

M. CLEMENT

agent général d'assurances

rue Droite, **Sisteron** (B-A)

A VENDRE

Belle Villa meublée, près Sisteron, 8 pièces et jardin clos.

Prix : . . **65 000** frs

Autre Villa à Sisteron, 4 pièces avec jardin clos.

Prix : . . **30.000** frs

Autre Villa à Sisteron, 5 pièces et jardin clos

Prix : . . **40.000** frs

A LOUER

Boulangerie-Patisserie bien achalandée, long bail, dans jolie petite ville.

Diverses Propriétés avec bastidon, tout arrosable.

A partir de **10.000** et **15.000** frs

Petites Villas meublées pour la saison d'été.

CREDIT à L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Ba.-Alpes).*

CABINET DENTAIRE DE SISTERON

12, Rue de Provence — Téléphone 46

Ancien Cabinet Casagrande

H. SAUMUR, SUCCESSEUR

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Paris

POSE DE DENTS SANS DOULEUR

Avis important : Le Cabinet Dentaire est ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h. 30 exceptés les mercredi, jeudi et dimanche.

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée

RÉTABLISSEMENT des Services automobiles P. L. M. d'excursions en Corse

L'attention des touristes désireux de visiter la Corse est appelée sur les Services automobiles que la Cie P. L. M. a organisés dans l'île.

Ces Services, qui ont été interrompus pendant la période des grosses chaleurs, seront rétablis jusqu'au 15 octobre 1924 dans les conditions suivantes :

Au départ d'AJACCIO :

Service Ajaccio — Piana — Corte, une fois par semaine a dater du 24 août.

Parcours effectué en 2 jours :

Dimanche Ajaccio — Piana.

Lundi Piana — Corte.

Circuit de Bavella et de Bonifacio, à partir du 1er septembre. Départ le vendredi, retour le samedi.

Au départ de BASTIA :

Circuit du Cap Corse les dimanches et jeudi à dater du 25 août.

Circuit d'Orezza le mercredi à dater du 25 août.

Circuit de St Florent, les mardi et samedi à dater du 25 août.

Au départ de CORTE :

Circuit de l'Inzecca, le mardi à dater du 25 août.

Service Corté — Piana — Ajaccio, une fois par semaine à partir du 27 août.

Parcours effectué en deux jours :

Mercredi Corte — Piana.

Jeudi Piana — Ajaccio.

Rappelons que des billets directs, avec enregistrement direct des bagages, sont délivrés pour les relations entre les principales gares du réseau P. L. M., les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile Rousse, Propriano et les gares de Corte, Chisonaccia et Vizzavona.

D'autre part, en dehors des Services de nuit, la traversée peut être effectuée par des Services maritimes de jour qui fonctionnent le vendredi entre Nice et Ajaccio, le samedi entre Nice et Bastia.

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

Je vois tout clair et net

Grâce aux Verres X

Seule maison de vente :

BIJOUTERIE — OPTIQUE

F. IMBERT

53, Rue Droite - **SISTERON**

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LOCATION D'AUTOMOBILES

Garage BUES,

SISTERON — Téléphone 18.

R. C. Sisteron N° 82.

En vente à la librairie LIEUTIER

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET RÉPARATIONS

Lincoln **Ford** Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :

Francis JOURDAN

***Garage Moderne* - SISTERON**

R. C. Sisteron 602

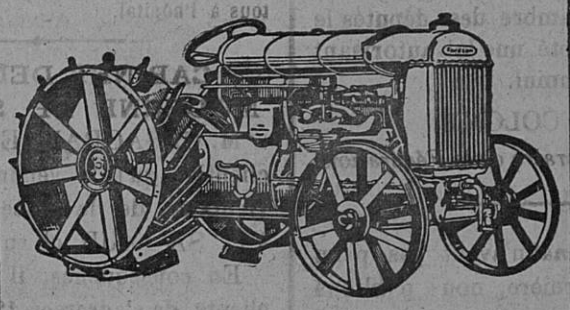

PRIX 12.950 fr.

PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

PLUS de TACHES d'encre
PLUS de SURCHARGES
PLUS de RATURES

en employant

LE COLECTOR

qui ne jaunit ni n'abime le papier.

Indispensable dans tous les bureaux.

Le COLECTOR est en vente à l'Imprimerie-librairie P. LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

Achetez vos

Articles de pêche

CANNES
HAMEÇONS
FICELLES

au magasin Pascal Lieutier

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements...	10 fr.	20 fr.	40 fr.

Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5918), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

EXCELSIOR-DIMANCHE

Magazine illustré en couleurs 16 pages ..... 25 cent.

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ	SIX MOIS	UN AN
France, Colonies et Régions occupées	6.50	12 frs
Belgique et Luxembourg	7.50	14 frs
Etranger	12 frs	25 frs

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | **OUTILLAGE MODERNE**

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron 678

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron 117.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre le Maire,

© VILLE DE SISTERON